

Annexe 1 - Équipements sportifs métropolitains – Tarifs au 01 Janvier 2024

DIJON METROPLE TARIFICATION SPORT

Désignation	Tarifs en vigueur avant le 01/01/2024		Tarifs proposé à compter du 01/01/2024	
	Tarifs	Complément d'assiette du tarif	Tarifs	Complément d'assiette du tarif
<i>L'ensemble des tarifs de la Direction des Sports ci-dessous sont applicables sauf disposition contraire ayant fait l'objet d'une convention spécifique</i>	/	/	/	/
STADE COLETTE BESSON et COMPLEXE SPORTIF DIJON METROPOLE				
Associations situées sur le territoire de Dijon Métropole affiliées à une fédération sportive (hors organisation d'activités développées à des fins privées et commerciales)	0,00 €	/	0,00 €	/
Etablissements d'enseignement primaire situés sur le territoire de Dijon métropole (sur les créneaux horaires qui leur sont réservés)	0,00 €	/	0,00 €	/
Etablissements publics et administrations intervenant dans le secteur de la santé (hôpitaux,...), de la sécurité (gendarmerie, police) et des secours (services départementaux d'incendie et de secours) situés sur le territoire dijonnais (hors organisation d'activités développées à des fins privées et commerciales)	0,00 €	/	0,00 €	/
Indemnité pour non restitution badge d'accès informatisé (l'unité)	/	/	7,90 €	/
Collèges publics et privés - Installations couvertes	10,19 €	/	10,83 €	/
Collèges publics et privés - Installations de plein air	6,78 €	/	7,07 €	/
Lycées publics et privés - Installations couvertes et de plein air	9,28 €	/	9,28 €	/
Gymnase et salle de sport coût à l'heure fluides inclus	32,00 €	/	34,00 €	/
Gymnase et salle de sport coût à l'heure hors fluides	22,50 €	/	Supprimé	/
Stade et terrain de sport coût à l'heure fluides inclus	16,00 €	/	17,00 €	/
Stade et terrain de sport coût à l'heure hors fluides	13,50 €	/	Supprimé	/

Annexe 2 : Complexe Funéraire – Cimetière métropolitain – Tarifs des concessions
au 01 janvier 2024

**CIMETIERE METROPOLITAIN
TARIFS 2024**

TARIF CONCESSIONS CINERAIRES

Monuments	Durée	2024
Cases murales	15 ans	445 €
	30 ans	889 €
	50 ans	1 482 €
Monuments de famille	15 ans	617 €
	30 ans	1 236 €
	50 ans	2 060 €
Mini-concessions enterrées ancienne génération / à personnaliser	15 ans	194 €
	30 ans	385 €
	50 ans	644 €
Mini-concessions enterrées nouvelle génération	15 ans	273 €
	30 ans	548 €
	50 ans	913 €
Monuments individuels	15 ans	775 €
	30 ans	1 539 €
	50 ans	2 566 €

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Monuments	Durée	2024
Caveau 1 place, 2 m x 1 m	6 ans	424 €
	15 ans	1 058 €
	30 ans	1 636 €
	50 ans	2 431 €
Caveau 1 place, 2,40 m x 1 m	6 ans	448 €
	15 ans	1 120 €
	30 ans	1 743 €
Caveau 2 places, 2 m x 1 m	6 ans	492 €
	15 ans	1 226 €
	30 ans	2 222 €
Caveau 2 places, 2,40 m x 1 m	6 ans	519 €
	15 ans	1 302 €
	30 ans	2 372 €
Caveau 3 places, 2 m x 1 m	6 ans	611 €
	15 ans	1 525 €
	30 ans	2 928 €
	50 ans	4 826 €
Caveau 4 places, 2 m x 2 m	6 ans	705 €
	15 ans	1 759 €
	30 ans	3 382 €
	50 ans	5 570 €
Caveau 6 places, 2 m x 2 m	6 ans	1 061 €
	15 ans	2 643 €
	30 ans	5 073 €
	50 ans	8 357 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m	50ans	3 089 €
Caveau d'attente		2024
droit d'entrée		31 €
droit journalier	pendant 90j	2 €
droit journalier	au-delà 90j	36 €

Vente de monuments d'occasion	2024
Monument cinéraire	112 €
Dalle Comblanchien	44 €
Monument sépulture	
Tarn	134 €
granit couleur	168 €
granit labrador ou noir	224 €

**CIMETIERE METROPOLITAIN
DIJON MIRANDE**

Droit à concession
PART CCAS 2024

Concessions cinéraires	Part CCAS
Durée 15 ans	20,27 €
Durée 30 ans	40,25 €
Durée 50 ans	67,53 €
Concessions Cimetière	Part CCAS
Caveau 2m x 1m durée 6 ans	19,41 €
Caveau 2m x 1m durée 15 ans	48,54 €
Caveau 2m x 1m durée 30 ans	97,12 €
Caveau 2m x 1m durée 50 ans	168,87 €
Caveau 2,40m x 1m durée 6 ans	23,31 €
Caveau 2,40m x 1m durée 15 ans	58,26 €
Caveau 2,40m x 1m durée 30 ans	116,54 €
Caveau 2,40m x 1m durée 50 ans	202,65 €
Caveau 2m x 2m durée 6 ans	38,83 €
Caveau 2m x 2m durée 15 ans	97,08 €
Caveau 2m x 2m durée 30 ans	194,24 €
Caveau 2m x 2m durée 50 ans	337,73 €
Concession pleine terre 2m x 1m 50 ans	168,87 €

PRESTATIONS REALISEES AU PROFIT DE TIERS

TARIFS 2024

BASES TARIFAIRES

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	109,68 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3 T 5 avec chauffeur	50,37 €	L'heure
Tracto-pelle avec chauffeur	70,36 €	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	70,36 €	L'heure
Mini-pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	51,88 €	L'heure
Mini-pelle avec BRH avec chauffeur	73,87 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	114,45 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	114,45 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	95,72 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	50,37 €	L'heure
Compresseur sans personnel	23,60 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	81,31 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Mise à disposition d'une benne de 6 m3 - l'unité **120,86 € la journée**
- Utilisation de lanternes électriques - l'unité **45,48 € la journée**
- Utilisation de barrières - l'unité **6,16 € la journée**

La journée est le temps minimum de facturation.

A- PREPARATION DE CHANTIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
1.06010	Installation de chantier	525,20 €	1/2J
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m ³	69,53 €	m ³
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m ³	72,06 €	m ³

B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES

TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	7,64 €	m ²
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	8,94 €	m ²
3.12010	Terrassement en pleine masse < 5m ³	81,56 €	m ³
3.12020	Terrassement en pleine masse > 5m ³	62,66 €	m ³
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	639,60 €	1/2j

TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur supérieure à 0,05 mètre	8,94 €	m ²
3.07010	Décapage de terre végétale	31,00 €	m ³

C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 2 à 7	1,25 €	m ²
7.05000	Grave non traitée concassée 0/20	74,97 €	m ³
7.05002	Grave non traitée concassée 0/31,5	67,76 €	m ³
7.10000	Terre végétale	31,40 €	m ³

D- COUCHES DE SURFACE

PREPARATION DE LA CHAUSSEE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	3,69 €	ml

FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.10000	Bétons bitumineux 0/6	121,16 €	Tonne
8.10030	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	119,08 €	Tonne
8.12000	Enrobé beige	522,68 €	Tonne
8.10060	Grave bitume GB 0/10 ou 0/14	130,22 €	Tonne
8.10070	Grave bitume GB 0/20	121,40 €	Tonne
8.18000	Plus value mise en oeuvre mini finisseur	63,28 €	Tonne
8.17000	Plus value mise en œuvre manuelle	115,84 €	Tonne

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D' IMPREGNATION

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	1,16 €	m ²
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	3,59 €	m ²
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	2,18 €	m ²
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	0,45 €	m ²

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	8,30 €	m ²
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	10,00 €	m ²

E- BORDURES ET PAVES

DEPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	56,50 €	ml
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	13,89 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre-bordure en granit d'un tronçon	58,86 €	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	23,10 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	23,21 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	10,61 €	ml

TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	17,60 €	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	11,72 €	ml

POSE OU REPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
6.01000	Fourniture et pose de bordures de type A1 béton	46,34 €	ml
6.01001	Fourniture et pose de bordures de type A2 béton	39,56 €	ml
6.01014	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	45,80 €	ml
6.01015	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	49,06 €	ml
6.01016	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	45,04 €	ml
6.01017	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	50,00 €	ml
6.01018	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	53,84 €	ml

6.01019	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	60,48 €	ml
6.01020	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	155,46 €	ml
6.01021	Fourniture et pose de bordure de type quai de bus béton	76,08 €	ml
6.02000	Pose de bordures granit	46,40 €	ml
6.04000	Fourniture et pose de contre-bordures béton	41,40 €	ml
6.09000	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 8cm, l : 20cm	82,12 €	ml
6.09001	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 12cm, l : 20cm	92,20 €	ml

CANIVEAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.12000	Confection de caniveau coulé en place	71,60 €	ml
6.06000	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	54,85 €	ml
6.06001	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	66,52 €	ml
6.06002	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	77,13 €	ml

DEPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	17,40 €	m ²

POSE OU REPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.01000	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	73,52 €	ml
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	188,99 €	m ²
9.04000	Repiquage des pavés	70,19 €	m ²
9.03000	Pose seule de pavés autobloquants	52,33 €	m ²

DALLES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	128,83 €	m ²

F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE**REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE.
TERRASSEMENTS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m ³	81,56 €	m ³
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m ³ et inférieure ou égal à 50 m ³	62,66 €	m ³
3.06000	Relevage d'asphalte	6,82 €	m ²

BETONNAGE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09000	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m ³	370,78 €	m ³
9.09001	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m ³ et < 15m ³	321,45 €	m ³
9.09002	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m ³	298,98 €	m ³
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	385,22 €	m ³

PAPIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	0,87 €	m ²

ASPHALTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.20000	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m ²	59,86 €	m ²
8.20001	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur > 50 m ²	53,60 €	m ²

8.20002	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m ²	119,72 €	m ²
8.20003	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m ²	106,79 €	m ²

BETON DESACTIVE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12000	Béton désactivé <200m ²	75,68 €	m ²

BETON BALAYE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13000	Béton balayé <200m ²	65,80 €	m ²

BETON BOUCHARDE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14000	Béton bouchardé <200m ²	120,12 €	m ²

BETON EMPREINTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.15000	Béton empreinte <200m ²	202,00 €	m ²

BETON DRAINANT

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.16000	Béton drainant <200m ²	136,00 €	m ²

G- FINITIONS

TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.28000	Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé renforcé <100m ²	28,70 €	m ²
9.29000	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <100m ²	15,30 €	m ²
9.29001	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >100m ² et < 500m ²	11,30 €	m ²
9.29002	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >500m ²	9,48 €	m ²

9.30000	Plus value pour sable porphyrique rouge	12,66 €	m ²
---------	---	---------	----------------

MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	107,93 €	U
4.04030	Mise à niveau d' une chambre type L 0 T	106,60 €	U
4.04040	Mise à niveau d' une chambre type L 1 T	133,72 €	U
4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	190,12 €	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	295,12 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	383,18 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	238,40 €	U

EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.07010	Fourniture et pose de tuyaux PVC	27,92 €	ml
5.04000	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	370,40 €	ml
5.05000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	368,58 €	U

H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.22000	Pontage de fissures	5,72 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	37,80 €	U
10.07000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	78,80 €	U

10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	43,50 €	U
10.19000	Fourniture et pose de potelet fixe	362,30 €	U
10.20000	Fourniture et pose de potelet amovible	651,50 €	U
10.11000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à visser	254,51 €	U
10.10000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à sceller	211,52 €	U
10.15000	Fourniture et pose de corbeille acier	774,96 €	U
10.17000	Fourniture et pose d'un distributeur de sacs canins	628,00 €	U

I- SIGNALISATION

Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	3,84 €	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	46,18 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	50,02 €	U
Textes pour flèches	34,19 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	1,16 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	24,07 €	U/J
Lampe d'éclairage	24,07 €	U/J

Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	107,35 €	Par opération
11.01000	Peinture largeur < 15cm	2,02 €	ml
11.01010	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	4,41 €	ml
11.01020	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	13,86 €	m ²
11.01030	Peinture - Dent de requin	15,12 €	U
11.01040	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	30,24 €	U
11.01050	Peinture - Lettre de 240 mm	10,08 €	U

11.01060	Peinture - Lettre > 240 mm	25,20 €	U
11.01070	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	22,68 €	U
11.01080	Peinture sur bordure d'îlot	5,04 €	ml
11.01090	Peinture - T pour place de parking	7,56 €	U
11.01100	Peinture - Réalisation d'un zebra bus	113,40 €	U
11.02000	Enduit largeur < 15cm	4,41 €	ml
11.02010	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	9,45 €	ml
11.02020	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	31,50 €	m ²
11.02030	Enduit - Dent de requin	31,50 €	U
11.02040	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	63,00 €	U
11.02050	Enduit - Lettre de 240 mm	15,12 €	U
11.02060	Enduit - Lettre > 240 mm	50,40 €	U
11.02070	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	63,00 €	U
11.02080	Enduit - T pour place de parking	10,08 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'un zebra bus	182,70 €	U
11.03000	Bande thermocollée – largeur < 15cm	6,93 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur > 15cm	15,12 €	ml
11.03020	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	56,70 €	m ²
11.03030	Bande thermocollée – Dent de requin	63,00 €	U
11.03040	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	151,20 €	U
11.03050	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	16,38 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	60,48 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	69,30 €	U
11.03120	Bande thermocollée podotactile	155,50 €	m ²
11.03080	Bande thermocollée - T pour place de parking	15,12 €	U
11.03090	Bande thermocollée - Réalisation d'un zebra bus	233,10 €	U

Enlèvement des affiches

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	5,21 €	U
Frais de dossier	111,44 €	

Accidents

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
12.06000	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	30,24 €	U
12.06020	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	45,36 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	52,92 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	37,80 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	170,10 €	U
12.10020	Fourniture et pose d'un panneau de police	163,80 €	U
13.01010	Fourniture et plantation d'un arbre	134,00 €	U

Renseignements en signalisation et comptages

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Production de plan	73,05 €	U
Comptages	121,79 €	U

Non restitution ou détérioration de matériel

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	126,89 €	U/J
Cônes K5a hauteur 500 mm	26,74 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	121,08 €	U/J

PRESTATIONS D'URGENCE REALISEES AU PROFIT D'ENTREPRISES DONT CONCESSIONNAIRES

TARIFS 2024

BASES TARIFAIRES

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	329,04 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3 T 5 avec chauffeur	151,11 €	L'heure
Tracto-pelle avec chauffeur	211,08 €	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	211,08 €	L'heure
Mini-pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	155,64 €	L'heure
Mini-pelle avec BRH avec chauffeur	221,61 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	343,35 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	343,35 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	287,16 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	151,11 €	L'heure
Compresseur sans personnel	70,80 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	243,93 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Mise à disposition d'une benne de 6 m³ - l'unité **362,58 € la journée**
- Utilisation de lanternes électriques - l'unité **136,44 € la journée**
- Utilisation de barrières - l'unité **18,48 € la journée**

La journée est le temps minimum de facturation.

A- PREPARATION DE CHANTIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
1.06010	Installation de chantier	1 575,60 €	1/2J
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m ³	208,59 €	m ³
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m ³	216,18 €	m ³

B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES

TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	22,92 €	m ²
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	26,82 €	m ²
3.12010	Terrassement en pleine masse < 5m ³	244,68 €	m ³
3.12020	Terrassement en pleine masse > 5m ³	187,98 €	m ³
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	1 918,80 €	1/2j

TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur supérieure à 0,05 mètre	26,82 €	m ²
3.07010	Décapage de terre végétale	93,00 €	m ³

C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 2 à 7	3,75 €	m ²
7.05000	Grave non traitée concassée 0/20	224,91 €	m ³
7.05002	Grave non traitée concassée 0/31,5	203,28 €	m ³
7.10000	Terre végétale	94,20 €	m ³

D- COUCHES DE SURFACE

PREPARATION DE LA CHAUSSEE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	11,07 €	ml

FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.10000	Bétons bitumineux 0/6	363,48 €	Tonne
8.10030	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	357,24 €	Tonne
8.12000	Enrobé beige	1 568,04 €	Tonne
8.10060	Grave bitume GB 0/10 ou 0/14	390,66 €	Tonne
8.10070	Grave bitume GB 0/20	364,20 €	Tonne
8.18000	Plus value mise en oeuvre mini finisseur	189,84 €	Tonne
8.17000	Plus value mise en œuvre manuelle	347,52 €	Tonne

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D' IMPREGNATION

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	3,48 €	m ²
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	10,77 €	m ²
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	6,54 €	m ²
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	1,35 €	m ²

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	24,90 €	m ²
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	30,00 €	m ²

E- BORDURES ET PAVES

DEPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	169,50 €	ml
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	41,67 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre-bordure en granit d'un tronçon	176,58 €	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	69,30 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	69,63 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	31,83 €	ml

TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	52,80 €	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	35,16 €	ml

POSE OU REPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
6.01000	Fourniture et pose de bordures de type A1 béton	139,02 €	ml
6.01001	Fourniture et pose de bordures de type A2 béton	118,68 €	ml
6.01014	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	137,40 €	ml
6.01015	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	147,18 €	ml
6.01016	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	135,12 €	ml
6.01017	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	150,00 €	ml
6.01018	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	161,52 €	ml

6.01019	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	181,44 €	ml
6.01020	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	466,38 €	ml
6.01021	Fourniture et pose de bordure de type quai de bus béton	228,24 €	ml
6.02000	Pose de bordures granit	139,20 €	ml
6.04000	Fourniture et pose de contre-bordures béton	124,20 €	ml
6.09000	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 8cm, l : 20cm	246,36 €	ml
6.09001	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 12cm, l : 20cm	276,60 €	ml

CANIVEAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.12000	Confection de caniveau coulé en place	214,80 €	ml
6.06000	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	164,55 €	ml
6.06001	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	199,56 €	ml
6.06002	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	231,39 €	ml

DEPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	52,20 €	m ²

POSE OU REPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.01000	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	220,56 €	ml
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	566,97 €	m ²
9.04000	Repiquage des pavés	210,57 €	m ²
9.03000	Pose seule de pavés autobloquants	156,99 €	m ²

DALLES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	386,49 €	m ²

F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE

REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE TERRASSEMENTS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m ³	244,68 €	m ³
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m ³ et inférieure ou égal à 50 m ³	187,98 €	m ³
3.06000	Relevage d'asphalte	20,46 €	m ²

BETONNAGE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09000	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m ³	1 112,34 €	m ³
9.09001	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m ³ et < 15m ³	964,35 €	m ³
9.09002	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m ³	896,94 €	m ³
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	1 155,66 €	m ³

PAPIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	2,61 €	m ²

ASPHALTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.20000	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m ²	179,58 €	m ²
8.20001	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur > 50 m ²	160,80 €	m ²

8.20002	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m ²	359,16 €	m ²
8.20003	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m ²	320,37 €	m ²

BETON DESACTIVE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12000	Béton désactivé <200m ²	227,04 €	m ²

BETON BALAYE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13000	Béton balayé <200m ²	197,40 €	m ²

BETON BOUCHARDE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14000	Béton bouchardé <200m ²	360,36 €	m ²

BETON EMPREINTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.15000	Béton empreinte <200m ²	606,00 €	m ²

BETON DRAINANT

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.16000	Béton drainant <200m ²	408,00 €	m ²

G- FINITIONS

TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.28000	Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé renforcé <100m ²	86,10 €	m ²
9.29000	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <100m ²	45,90 €	m ²
9.29001	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >100m ² et < 500m ²	33,90 €	m ²
9.29002	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >500m ²	28,44 €	m ²

9.30000	Plus value pour sable porphyrique rouge	37,98 €	m ²
---------	---	---------	----------------

MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	323,79 €	U
4.04030	Mise à niveau d' une chambre type L 0 T	319,80 €	U
4.04040	Mise à niveau d' une chambre type L 1 T	401,16 €	U
4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	570,36 €	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	885,36 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	1 149,54 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	715,20 €	U

EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.07010	Fourniture et pose de tuyaux PVC	83,76 €	ml
5.04000	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	1 111,20 €	ml
5.05000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	1 105,74 €	U

H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.22000	Pontage de fissures	17,16 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	113,40 €	U
10.07000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	236,40 €	U

10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	130,50 €	U
10.19000	Fourniture et pose de potelet fixe	1 086,90 €	U
10.20000	Fourniture et pose de potelet amovible	1 954,50 €	U
10.11000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à visser	763,53 €	U
10.10000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à sceller	634,56 €	U
10.15000	Fourniture et pose de corbeille acier	2 324,88 €	U
10.17000	Fourniture et pose d'un distributeur de sacs canins	1 884,00 €	U

I- SIGNALISATION

Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	11,52 €	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	138,54 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	150,06 €	U
Textes pour flèches	102,57 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	3,48 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	72,21 €	U/J
Lampe d'éclairage	72,21 €	U/J

Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	322,05 €	Par opération
11.01000	Peinture largeur < 15cm	6,06 €	ml
11.01010	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	13,23 €	ml
11.01020	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	41,58 €	m ²
11.01030	Peinture - Dent de requin	45,36 €	U
11.01040	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	90,72 €	U
11.01050	Peinture - Lettre de 240 mm	30,24 €	U

11.01060	Peinture - Lettre > 240 mm	75,60 €	U
11.01070	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	68,04 €	U
11.01080	Peinture sur bordure d'îlot	15,12 €	ml
11.01090	Peinture - T pour place de parking	22,68 €	U
11.01100	Peinture - Réalisation d'un zébra bus	340,20 €	U
11.02000	Enduit largeur < 15cm	13,23 €	ml
11.02010	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	28,35 €	ml
11.02020	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	94,50 €	m ²
11.02030	Enduit - Dent de requin	94,50 €	U
11.02040	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	189,00 €	U
11.02050	Enduit - Lettre de 240 mm	45,36 €	U
11.02060	Enduit - Lettre > 240 mm	151,20 €	U
11.02070	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	189,00 €	U
11.02080	Enduit - T pour place de parking	30,24 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'un zébra bus	548,10 €	U
11.03000	Bande thermocollée – largeur < 15cm	20,79 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur > 15cm	45,36 €	ml
11.03020	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	170,10 €	m ²
11.03030	Bande thermocollée – Dent de requin	189,00 €	U
11.03040	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	453,60 €	U
11.03050	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	49,14 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	181,44 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	207,90 €	U
11.03120	Bande thermocollée podotactile	466,50 €	m ²
11.03080	Bande thermocollée - T pour place de parking	45,36 €	U
11.03090	Bande thermocollée - Réalisation d'un zébra bus	699,30 €	U

Enlèvement des affiches

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	15,63 €	U
Frais de dossier	334,32 €	

Accidents

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
12.06000	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	90,72 €	U
12.06020	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	136,08 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	158,76 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	113,40 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	510,30 €	U
12.10020	Fourniture et pose d'un panneau de police	491,40 €	U
13.01010	Fourniture et plantation d'un arbre	402,00 €	U

Renseignements en signalisation et comptages

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Production de plan	219,15 €	U
Comptages	365,37 €	U

Non restitution ou détérioration de matériel

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	380,67 €	U/J
Cônes K5a hauteur 500 mm	80,22 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	363,24 €	U/J

Annexe 6 - Collecte et traitement des déchets – Tarifs 2024

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS - TARIFS		2024
1) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS		
Tarif au litre		3,57 €
Tarif au litre (bacs de rotation)		0,07 €
2) SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS (Pour 1 bac de 240 L)		
Convention signée avant le 30 avril		56,00 €
Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai		47,00 €
Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin		41,00 €
Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet		35,00 €
Convention signée entre le 1er août et le 31 août		28,00 €
Convention signée entre le 1er septembre et le 31 octobre		22,00 €
3) UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE		
Ordures Ménagères issues de collectivités extérieures à dijon métropole, notamment en cas d'indisponibilité technique de leur centre de traitement		111,60 €
Déchets Industriels Banals (DIB) - Broyés 0-300mm Refus de tri de centre de tri		115,60 €
Déchets Industriels Banals (DIB)		155,60 €
Objets Encombrants incinérables - Broyés 0-300mm		115,60 €
Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très		242,79 €
Facturation mensuelle détaillée		18,00 €
PENALITES POUR APPORTS NON CONFORMES AU REGLEMENT DE L'UVE :		
Détritus laissés sur les quais au départ du chauffeur :		110,0 €
Suite à contrôle inopiné du chargement (camion, benne,...) avant déchargement : refus du chargement		220,0 €
Suite à contrôle inopiné avec demande de déchargement sur quais - Chargement non-conforme au règlement d'accès mais reprise du chargement dans les 4 heures		440,0 €
Suite à constat de non-conformité après déchargement en fosse : - Reprise dans les 4 h par les moyens techniques et humains du contrevenant		660,0 €
Suite à constat de non-conformité après déchargement en fosse : A défaut de reprise dans les 4 h et si possibilité technique de rechargement du véhicule par l' UVE		1 760,0 €
A défaut de reprise dans les 4 h et si impossibilité technique de rechargement du véhicule par l' UVE - pénalité de 2800€ + les frais de reprise + réexpédition + de traitement en centre autorisé à la charge du contrevenant		2 800,0 €
Déclenchement du portique de détection radioactivité :		
Isolement sur l'UVE du véhicule avec son chargement + forfait pour l'intervention d'un prestataire spécialisé extérieur : opérations de tri, d'isolement et de caractérisation de déchets suite à un déclenchement de portique de détection radiologique + édition d'un rapport		1 322,00 €
4) DASRI		
Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs		
Apports de moins de 40 tonnes par mois		386,00 €
Apports supérieur à 40 tonnes par mois		315,00 €
Identification et pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations (TONNE)		18,00 €
Forfait « bac contaminé radioactif » : (au GRV)		494,00 €
Forfait « non-conformité :(au GRV)		129,00 €



Site Heudelet
40 avenue du Drapeau
21000 DIJON

Règlement intérieur des salles

Article 1 – Dispositions générales :

Le site Heudelet est habilité à accueillir, selon les espaces, des manifestations à caractère associatif, culturel, ainsi que des réunions ou conférences.

Les salles sont prioritairement mises à la disposition des services métropolitains.

Elles peuvent être réservées par les associations, les particuliers, les entreprises, les administrations de la Métropole etc...

Toute association bénéficiant de la mise à disposition de locaux s'engage à avoir conclu un Contrat d'Engagement Républicain (CER), institué par un décret en date du 31 décembre 2021, applicable à toute demande de subvention, en numéraire ou en nature, formulée par une association ou une fondation auprès de l'état ou d'une collectivité publique.

Article 2 – Description des lieux :

La capacité des salles est strictement limitée à la jauge suivante :

- Salle du Conseil Alain Millot : capacité maximum 220 personnes
- Verrière Maurice Lombard : capacité maximum 200 personnes
- Salle S6 (ou salle de restauration) : capacité maximum 40 personnes
- Salle S9 : capacité maximum 54 personnes
- Salle S10 : capacité maximum 40 personnes
- Salle 121 : capacité maximum 40 personnes

La capacité des salles sera déterminée en fonction de la configuration souhaitée pour les lieux (assis, debout, implantation du mobilier ...).

- Un équipement mobilier et technique est disponible sur site (se reporter à la fiche technique de chaque salle)

Article 3 – Conditions financières :

Les salles peuvent être mises à disposition selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Métropolitain dans sa délibération du 30 juin 2022, révisés par délibérations des 2 février et 21 décembre 2023.

Les salles étant répertoriées de type patrimonial ou de réunion avec un niveau d'équipement considéré comme standard ou supérieur, et dont la classification est standard ou prestigieuse, le montant de réservation, au 1^{er} janvier 2024, s'élève pour une journée à :

- Salle du Conseil Alain Millot : 3725€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification prestige)
- Verrière Maurice Lombard : 1328€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S6 (ou salle de restauration) : 345€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S9 : 398€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle S10 : 376€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle 121 : 60€ HT (salle de réunion/équipement supérieur)

Le montant de la réservation n'inclut pas les prestations liées à des services complémentaires tels que des décorations florales ou des collations avec ou sans service.

Les modalités de leur mise à disposition s'appliqueront comme suit :

Types de tiers :

- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les associations métropolitaines et pour les groupements à but non lucratif ou caritatif
- facturation pour les associations non métropolitaines avec une minoration de 50%
- facturation pour les particuliers, les entreprises et autres utilisateurs avec une majoration de 50% pour les tiers non métropolitains
- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les réunions institutionnelles des administrations

Critères de pondération :

- la mise à disposition des salles pour une demi-journée est possible, le montant facturé ou valorisé sera donc réduit de moitié.
- pour une mise à disposition s'étalant sur plusieurs jours consécutifs, un tarif diminué de 50 % s'appliquera dès le 2ème jour (uniquement sur les salles patrimoniales).
- un tarif dédié aux activités culturelles, égal à 15% du montant valorisé, s'applique sur les salles patrimoniales.

Pour toutes facturations, le montant de la location de la salle devra être versé avant la prise de possession de celle-ci, par chèque ou virement établi uniquement à l'ordre de la régie des affaires générales.

- Dans l'éventualité où la mise à disposition serait accordée à titre gratuit, l'entrée à votre événement ne pourrait pas se faire à titre onéreux, sauf dérogation accordée par le Président.

Article 4 – Conditions de réservations :

Une demande écrite doit être adressée au Président de Dijon Métropole au moins deux mois à l'avance, précisant la date, l'objet, le nombre de participants, la configuration des lieux et les horaires souhaités de la mise à disposition.

L'accord sera subordonné à la disponibilité des locaux, à la conformité de la demande par rapport au règlement intérieur de la salle.

Dijon Métropole demeure en droit de réserver la salle pour ses propres besoins et d'annuler l'autorisation de mise à disposition à tout moment, en cas de besoins imprévus ou exceptionnels, ou de circonstances graves.

Les utilisateurs s'engagent par écrit à respecter le règlement de la salle en renvoyant le coupon figurant en fin du présent document signé et accompagné de la mention « lu et approuvé » avant la prise de possession de la salle.

L'organisateur exposera au représentant de la Métropole (gestionnaire des salles) les modalités d'organisation de la manifestation, pour étude de faisabilité et s'assurer de leur conformité avec les textes relatifs à la sécurité des personnes et des biens, et la tranquillité du voisinage.

L'organisateur est tenu d'adresser à Dijon Métropole une photocopie de son titre d'identité ou un numéro SIRET ainsi qu'une attestation d'assurance.

Une visite contradictoire pourra avoir lieu avant et après chaque mise à disposition en présence du représentant de la Métropole et de l'organisateur ou de son délégué.

Article 5 – Assurances :

Les organisateurs contracteront une assurance garantissant :

- leurs responsabilités pour les dommages matériels et corporels causés de leur fait ou du fait des choses qu'ils ont sous leur garde ou des personnes dont ils doivent répondre,
- leurs risques locatifs liés à la mise à disposition des bâtiments objet de la présente convention. Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre Dijon Métropole, les organisateurs et leurs assureurs.

Les organisateurs devront produire à Dijon Métropole, une attestation justifiant la souscription de cette assurance.

Article 6 – Obligations des organisateurs - Responsabilités:

L'utilisateur doit respecter et faire respecter les règles de sécurité liées à l'accueil du public.

L'utilisateur qui s'assure les services d'un prestataire dans le cadre de sa manifestation s'engage à lui communiquer les consignes de sécurité et faire respecter le présent règlement.

L'utilisateur s'engage à respecter la jauge d'accueil qui sera définie

Les organisateurs répondront des éventuelles dégradations ou disparitions constatées. En cas de dommages, dégradations ou disparitions de matériels, la valeur des réparations ou du dommage sera facturée à l'organisateur, selon les tarifs en vigueur.

Aucune responsabilité de Dijon Métropole ne pourra être recherchée en raison des dommages, accidents, ou vols qui pourraient survenir du fait des activités organisées dans la salle mise à disposition, ces activités et la surveillance de la salle, étant placées sous la seule responsabilité des organisateurs et participants.

<p>En cas d'incident, l'organisateur prendra contact avec le PC On Dijon au 0 800 21 3000 (n° d'appel gratuit)</p>

Article 7- Utilisation des salles :

Il ne pourra être fait aucune installation ou décoration susceptible de dégrader les locaux. La pose d'affiches ou de décorations doivent être réalisées sans aucune détérioration, en évitant absolument l'adhésif.
Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Aucune licence de boissons n'étant attachée à l'établissement, l'organisateur qui envisagerait d'en servir devrait accomplir les démarches nécessaires en sollicitant le service des affaires générales pour obtenir l'imprimé relatif à la délivrance d'une licence temporaire lors d'une manifestation à caractère public. Une autorisation et des instructions vous seront données à l'issue de son instruction.

De la même manière, en cas de vente au déballage, en respect de la réglementation issue de la loi de modernisation de l'économie, il vous revient de demander aux affaires générales un imprimé de déclaration de vente au déballage. Une fois renseigné, celui-ci sera instruit et un récépissé vous sera délivré.

Après chaque utilisation, le mobilier doit être rendu propre, les lieux restitués dans un état de propreté satisfaisant, à défaut un nettoyage ultérieur sera effectué par les agents d'entretien aux frais de l'organisateur. L'enlèvement des déchets reste à la charge des utilisateurs (et du traiteur le cas échéant).

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.

Article 8: Impératifs de sécurité et de tranquillité publique :

Les utilisateurs veilleront à ne pas troubler l'ordre public ni la tranquillité du voisinage, des autres occupants et des services métropolitains, en particulier par des bruits intempestifs; le tapage et le tir de pétards ou autres artifices sont en particulier prohibés.

Ils sont par ailleurs tenus de respecter les impératifs suivants :

- ne pas obstruer les issues de secours ni les moyens de secours,
 - ne pas occulter l'éclairage de secours
 - ne pas effectuer d'affichage sur les portes et les murs,
 - il est interdit d'apporter des bouteilles de gaz, des liquides et produits inflammables dans l'établissement.
- l'utilisation d'appareils de cuisson est interdite (wok, plancha, barbecue ...) Il est éventuellement autorisé la possibilité de réchauffer, seuls les appareils électriques mentionnés lors de la demande de salle et validés sont autorisés.

Les organisateurs devront s'assurer du concours des forces de l'ordre ainsi que de celui des services de sécurité, si l'usage qui est fait des salles et de leurs dépendances le rend nécessaire.

Article 9 – Interdiction d'utilisation de la salle :

Toute association, particulier, entreprise ou organisme qui ne respecterait pas ces dispositions sera exclu pour l'avenir du bénéfice du prêt ou de la location de la salle, sans préjudice des poursuites qui pourraient le cas échéant être intentées à son encontre.

Article 10 – Stationnement :

Le stationnement n'est pas autorisé sur le parking du siège de la Métropole, les places étant réservées au personnel. Cependant, des autorisations de stationnement pourront être délivrées strictement limitées à l'accès pour les personnes à mobilité réduite et à la livraison (ou chargement) de matériel. Une demande d'accès devra être formulée, soumise à autorisation préalable.

Il est possible de se garer dans les rues adjacentes ou dans le parking Heudelet (payant) accessible depuis l'avenue du Drapeau. Dijon Métropole est également facilement accessible par le tramway, ligne T2 arrêt « Drapeau ».

Article 11 - Le présent règlement sera porté à la connaissance des organisateurs au moment de la réservation.

✂ -----

Coupon à retourner signé au services des Affaires Générales avant la date de prise de possession de la salle (Cf Article 4 du présent document)

Nom de l'organisateur.....

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Fait àLe :

Signature de l'organisateur, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »